

16^{ème} SLALOM EN COTE ARGENTON-BOUGLON

22 et 23 AOÛT 2026



RÈGLEMENT PARTICULIER

LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr



Épreuve N° 73510 organisée par l'ASA GASCogne AGENAIS N°1006 Enregistrée par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud, le 24/03/2026 sous le N°21 et par la FFSA le 24/03/2026, sous le permis d'organiser N°270

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Slaloms.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Slalom	
Nom :	16^e SLALOM EN COTE ARGENTON-BOUGLON
Date :	Samedi 22 Août et Dimanche 23 Août 2026
Eligibilité :	• Coupe de France des Slaloms 2027 • Championnat Régional Ligue Nouvelle Aquitaine Sud pilotes 2026 • Championnat Régional Ligue Nouvelle Aquitaine Sud commissaires 2026 • Challenge de l'ASA Gascogne Agenais pilotes 2026 • Challenge de l'ASA Gascogne Agenais commissaires 2026
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	24/03/2026 – N°21
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	24/03/2026 - N°270
Organisateur technique	
Nom :	CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS
Adresse :	96 Chemin de Laclavette 47200 MARMANDE
Téléphone :	06 86 04 42 53
Mail :	clubautomobilemarmandais@laposte.net

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1 P : OFFICIELS

*Présidente du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs*

Annie FOURCADE
Robert COMBE
Monique NOBLE

Licence N° 15323 - 1006
Licence N° 11108 – 1006
Licence N° 120099 - 1016

*Directeur de Course
Directeur de Course Adjoint
Directeur de Course Stagiaire*

Christophe ORTIZ
Gabriel GIANOLO
Isabelle RENOU

Licence N° 49986 - 1205
Licence N° 7760 – 1202
Licence N° 136518 - 1117

*Commissaire Technique Responsable
Commissaires techniques*

Jean-Raphaël BUREAU
Patrick BATARD
Jean-Jacques SANGOIGNET

Licence N° 15302 - 0914
Licence N° 146650 - 1013
Licence N° 28229 – 1006

Chargé de la mise en place des moyens

Philippe QUIOC

Licence N° 204054 – 1006

Chargé des relations avec les concurrents

Philippe JEAN

Licence N° 22816 - 1006

	Hélène DERIAUD	Licence N°15713 - 1015
<i>Chargé des commissaires de route</i>	Fabrice ZAIA	Licence N° 187750 – 1006
<i>Chronométrateurs</i>	Monique BOUGEOIS Jean-Pierre GRENEREAU Christiane ZONTA	Licence N° 132559 – 1004 Licence N° 15326 - 1006 Licence N° 45048 – 1003
<i>Médecin</i>	Dr. Dominique GILLET	
<i>Chargé de presse</i>	Jean-Paul QUIOC	

ARTICLE 1.2 P : HORAIRES

Clôture des engagements :	Mardi 18 Août 2026 à MINUIT (cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés :	Mercredi 19 Août 2026 à 20h
Vérifications administratives :	Samedi 22 Août 2026 de 15h00 à 19h00 Dimanche 23 Août 2026 de 7h à 8h15 Salle des fêtes d'Argenton
Vérifications techniques :	Samedi 22 Août 2026 de 15h15 à 19h15 Dimanche 23 Août 2026 de 7h15 à 8h30 (parking salle des fêtes)

Les vérifications s'effectueront dans le parc concurrent pour les concurrents des Groupes D/E et CN/CNF/CM.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :
Dimanche 23 Août 2026 à 8h40 – 50 mètres avant la ligne de départ

Briefing des commissaires :
Dimanche 23 Août 2025 de 7h30 à 7h45 (salle des fêtes d'Argenton au petit-déjeuner)

Essais non chronométrés : Dimanche 23 Août 2026 de 8h45 à 10h15

Essais chronométrés Dimanche 23 Août 2026 de 10h20 à 11h10

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :
Dimanche 24 Août 2025 à 11h10 – 50 mètres avant la ligne de départ

Course

<i>1^{ère} manche de course :</i>	Dimanche 23 Août 2026 à 11h15
<i>2^{ème} manche de course :</i>	Dimanche 23 Août 2026 à 13h45
<i>3^{ème} montée de course :</i>	Dimanche 23 Août 2026 à 15h15
<i>4^{ème} montée de course :</i>	Dimanche 23 Août 2026 à 16h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et seront susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

<i>Affichage des résultats provisoires</i> montée	Dimanche 23 Août 2026 environ 15 min après la dernière
Podium protocolaire	Dimanche 23 Août 2026 Sur la ligne de départ à la redescente des concurrents
Remise des prix	Dimanche 23 Août 2026, 45 minutes après l'affichage

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs

1^{ère} réunion : Dimanche 23 Août 2026 à 7h45, salle des fêtes d'Argenton

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 1.3 P : VERIFICATIONS

Voir Article 1.2P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage BOURY « Le Clavier » 47250 BOUGLON.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents doivent présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et leur passeport technique.

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit :

Dimanche 23 Août 2026 après 8h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement signée et affichée par le Directeur de Course.

Pesage des voitures : pesée libre.

ARTICLE 1.5 P : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Parc concurrent (Relatif à l'Article 6.5p) :

Afin de permettre une optimisation de la surface du parc concurrent, les véhicules des accompagnants devront être garés à l'extérieur du parc concurrent. Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera portée à la Direction de course sous peine de mise hors course.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1 P : ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

**Philippe QUIOC – CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS
473 Route de Montpouillan 47250 GUERIN**

Jusqu'au Mardi 18 Août 2026 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à **95 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Pour les engagements reçus avant le Lundi 3 Août 2026, une réduction de 5 € sera appliquée, soit 90 €.

Pour les licenciés de l'ASA Gascogne Agenais, une réduction de 10 € sera appliquée.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

TITRE DE PARTICIPATION : Autorisé pour les pilotes uniquement en groupe Loisir, VHC-Classique, F2000, N/FN, A/FA, FC, GT Sport. Tarif : 48 €.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1 P : VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100** dont **20** peuvent être réservées aux Groupes : **Loisir, VHC, Classic.**

Les groupes et classes admis sont précisés ci-dessous (article 4.1 du règlement standard des Slaloms).
Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

ARTICLE 4.2 P : ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Slaloms 2026.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée par additif
- Publicité facultative : sera communiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

ARTICLE 6.1 P : PARCOURS

Le Slalom d'Argenton-Bouglon se déroulera sur le CD 106 et CD 147 situés sur les communes d'Argenton et de Bouglon (47250) – voir plan en annexe.

La course se déroulera en 3 manches, plus 1 si l'horaire et le déroulement le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : CD106 à Argenton

Arrivée : CD147, Ecole de Bouglon.

Longueur du parcours : 1200 mètres.

Modalités de retour au départ : les concurrents rejoindront en convoi, par le parcours de la Course et à vitesse modérée, le départ où ils seront rangés dans leur ordre de départ.

Prégrille de départ : D106 dans le bourg d'Argenton

Parc d'arrivée : D147E à Bouglon et bourg de Bouglon

ARTICLE 6.5 P : PARC CONCURRENTS

- Situé sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton, sur le parking de l'Ecole et de la Mairie, sur la D106 ainsi que Route de Figuès à Argenton.
- Le parc concurrent est accessible à partir de 9h, le Vendredi 22 Août 2025.
- Les remorques devront être garées sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton

Dans les parcs concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis au moins 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

ARTICLE 6.6 P : PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le parc concurrent à Argenton.

ARTICLE 6.7 P : TABLEAU D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, à l'entrée du local des vérifications administratives.

Pendant les essais et la course : 50 mètres avant la ligne de départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée finale : au même endroit que pendant les essais et la course.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8 P : PERMANENCE

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

Samedi 22 Août 2026 de 15h à 19h00 à la salle des fêtes d'Argenton
Dimanche 23 Août 2026 de 7h30 à 19h00 à la salle des fêtes d'Argenton
Téléphone permanence : 06 09 86 77 12 ou 06 86 04 42 53.

**Centre de secours le plus proche :
Centre de Secours de Casteljaloux – 05 53 76 07 40**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés le Dimanche 23 Août 2026, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée situé à Argenton.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol 'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2 P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<u>Scratch :</u>	1^{er} : 120 €	2^e : 80 €	3^e : 60 €
<u>Groupe (- de 10 Partants) :</u>	1^{er} : 60 €		
<u>Groupe (+ de 10 Partants) :</u>	1^{er} : 70 €	2^e : 40 €	
<u>Féminine :</u>	1^{ère} : 50 € (si 3 Partantes)		

10.3 P. COUPES

Il sera attribué une coupe, **Groupe LOISIR, VHC, Classic et Fol' Car compris, de la façon suivante :**

- Aux 3 premiers du Classement SCRATCH et du Classement SCRATCH FEMININ.
- Au premier de chaque GROUPE

Les prix ne sont pas cumulables ni redistribuables.

Tous les concurrents seront récompensés en lots.
Tous les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 23 Août 2026, 45 minutes maximum après l'affichage final, à la Salle des fêtes d'Argenton.

10.4 P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5 P. REMISE DES PRIX ET COUPES

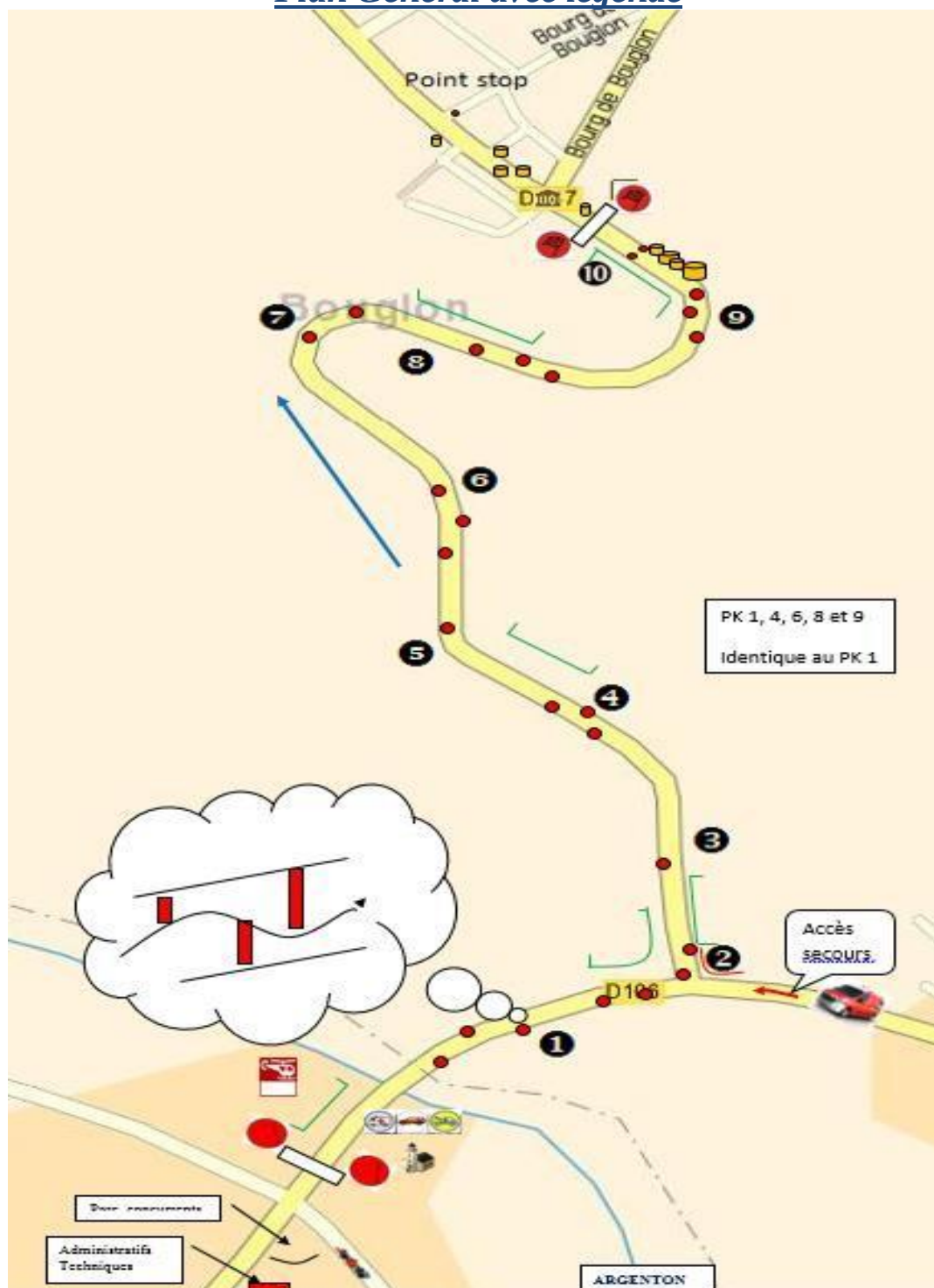
Voir Article 1.2p.

Annexe engagement :

Les pilotes participant à la 9ème Course de Côte d'Argenton-Bouglon et au 16ème Slalom en Côte d'Argenton-Bouglon bénéficieront d'une réduction sur l'engagement aux 2 épreuves, soit :
190 € pour les 2 épreuves au lieu de 220 € avant le
Lundi 3 Août 2026
200 € au lieu de 235 € après le Lundi 3 Août 2026
(cachet de la poste faisant foi)

16^{ème} SLALOM EN COTE ARGENTON-BOUGLON 23 Août 2026

Plan Général avec légende



PLAN DE SECURITE

- Les Zones "Interdit public" sont définies par des panneaux "Interdit Public" et des zones de surface en Rubalise **ROUGE**
- Le circuit sera muni de :
 - 1 . 10 postes de Commissaires de Route, répartis sur l'ensemble du circuit.
Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
 - 4.2.6.1. Drapeaux & matériel nécessaire
 - 4.2.6.2. Extincteur
 - 4.2.6.3. Liaison radio
 - ⊙ 1 ambulance :
 - Avec le personnel qualifié
 - 1 véhicule de remorquage :
 - 1. Pour le dégagement éventuel du circuit
 - 1 médecin :
 - Dr GILLET Dominique

Les Pompiers ont été informés par courrier. Ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.